Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260115-DCM202614-DE

2026/1/4

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 9 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc
M.	FROC	Dominique

Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
Mme	DALLÉ	Lorane
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (2) dont (1) pouvoir :
Monsieur J. ERARD a donné pouvoir à Madame V. GEORGEAULT.
Monsieur PRIGENT Joël.

Absents (3) :
Madame CORNÉE Christelle.
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame DELAUNAY Fiona.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260115-DCM202614-DE

4– ZAC DE LA PRAIRIE : CHOIX DES LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que la tranche 2 de la ZAC est actuellement en cours de commercialisation. Au 1er janvier 2026, 25 lots ont été vendus sur les 35 que comportent la tranche. Ainsi, plusieurs maisons sont désormais occupés par les propriétaires. Il convient ainsi de prévoir la fourniture et la pose de l'éclairage public. Le syndicat départemental d'énergie 35 (SDE35) en charge de cette prestation sollicite la collectivité pour le choix des lanternes à installer.

La tranche actuelle sera composée de 30 points lumineux pour un coût total d'investissement, comprenant la fourniture et la pose, de 64 332,40 €.

L'installation des candélabres est prévue pour le 4ème trimestre 2026.

Vu la plaquette du matériel d'éclairage public 2025-2029 présenté par le SDE35,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, 12 POUR et 8 CONTRE :

SELECTIONNE la lanterne de type CITEA pour les 30 points lumineux de la tranche 2 de la ZAC de la prairie

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance,
Fiona DELAUNAY